

**EXTRAIT**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 21 décembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 15 décembre 2022
Date de publication : 28 décembre 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane
CHAMPANHET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, M. Daniel
GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, M. Alexandre
DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme
Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle
DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-
RÉPUBLIQUE, Mme Justine GRUET, M. Hervé PRAT, M. Nicolas GOMET,
M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER,
Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.21.12.142

Commission

Transition Écologique

Objet

Gestion des forêts
communales de Dole -
Programme de coupes, de
travaux, fonctionnement et
investissement - Année 2023

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Maryline MIRAT à Mme Isabelle MANGIN
M. Patrice CERVELLA à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Hervé PRAT
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER

Secrétaire de séance

Nicolas GOMET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 22.21.12.122-123-124) ; Mme Catherine
NONNOTTE-BOUTON (DCM 22.21.12.127-128-129) ; Mme Isabelle
DELAINE (DCM 22.21.12.139-140)

Rapporteur

Isabelle GIROD

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« **investissement** ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les coupes sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le Régime Forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garderie et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare.

La Ville de Dole verse une contribution au SIVOM du Massif de la Serre dont la vocation est, entre autres, l'entretien et la création de routes et chemins forestiers ainsi que la création d'installations à but touristique ou de loisirs.

La collectivité est par ailleurs adhérente à l'Union Départementale des Communes Forestières de Franche-Comté (ADCoFor). Elle verse une Contribution Volontaire Obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Elle adhère au système de certification des bois PEFC pour la période 2019-2023. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « **fonctionnement** ».

Vu l'avis favorable de la Commission « Transition Écologique » du 15 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2023 tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux

Fait à Dole, le 21 décembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Baptiste GAGNEPAIN



DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2023 est la suivante :

1. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

❖ TRAVAUX SYLVICOLES / D'INFRASTRUCTURE

| Forêt | DESCRIPTIF DES ACTIONS | | LOCALISATION | DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ TTC) |
|------------------------|----------------------------|--|-------------------|--------------------------------|
| FC DOLE SERRE | Travaux sylvicoles | Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole | 24j | 2 068 |
| | | Ouverture mécanisée de cloisonnement sylvicole | 11ar et 9ar | |
| | Travaux divers (pépinière) | Dégagement manuel de plantation | 23j | 407 |
| | SOUS-TOTAL | | | 2 475 |
| FS DOLE AZANS | Autres travaux | Entretien du réseau de desserte : entretien des lisières | Nouvelle sommière | 550 |
| | SOUS-TOTAL | | | 550 |
| TOTAL (€ TTC) : | | | | 3 025 |

❖ MISE EN PLACE D'UN PANNEAU INFORMATIF NATURA 2000

Un contrat Natura 2000 « Ilot de sénescence » est mis en place en forêt communale de Dole-Goux. Un panneau d'information à destination du public accompagne ce projet. Son financement est pris en charge à 80% par le dispositif Natura 2000.

→ Montant prévisionnel pour la conception et la fabrication du panneau informatif : 900,72 € TTC

→ Montant prévisionnel pour la pose du panneau informatif : 148,40 € TTC

→ Montant total : **1 049,12 € TTC**

2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Nature de l'opération | Dépense prévisionnelle (€ TTC) |
|--|--------------------------------|
| Frais de garderie | 34 214 |
| Contribution à l'hectare | 1 480 |
| Enlèvement de dépôts sauvages en forêt | 500 |
| CVO | 600 |
| Contribution SIVOM | 8 600 |
| Cotisation ADCoFor du Jura | 500 |
| TOTAL : | 45 894 |

→ Montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement : **45 894 € TTC**

Le montant total prévisionnel des dépenses (investissement et fonctionnement) pour la gestion des forêts communales de DOLE s'élève à 49 968,12 € TTC.

RECETTES PRÉVISIONNELLES

La proposition de coupes pour l'année 2023 est la suivante :

| | Recette prévisionnelle (€) | Contenu |
|----------------------|----------------------------|----------------------|
| FC Dole Serre | 43 100 19 800 | Résineux Feuillus |
| FC Dole Goux | 8 550 | Feuillus |
| TOTAL : | 71 450 | |

→ Ventes de bois : 71 450 € minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

❖ AUTRES RECETTES

→ Concessions : 4 287 €

→ Location de droits de chasse : 900 €

→ Panneau informatif Natura 2000 : 839,30 €

Le montant prévisionnel des recettes pour la gestion des forêts communales de Dole s'élève à 77 476,30 €.